

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA LISTE DE RAPPEL – SCFP

### IDENTIFICATION

Nom et prénom:		Téléphone :	Courriel :
Matricule :		Cellulaire:	Message texte (SMS) :
<b>CHUL</b> <small>(boul. Laurier / Sainte-Foy)</small>	<b>HDQ</b> <small>(secteur Vieux-Québec)</small>	<b>HEJ</b> <small>(18<sup>e</sup> Rue / secteur Limoilou)</small>	<b>HSFA</b> <small>(1<sup>ère</sup> Avenue / secteur Limoilou)</small>
<b>HSS</b> <small>(chemin Sainte-Foy)</small>	<b>Centre administratif</b> <small>(rue St-Viateur / secteur Charlebourg)</small>		<b>PCL</b> <small>(Boulevard Armand-Paris / secteur Beauport)</small>

### Article 7.06 de la convention collective SEE du CHU de Québec – Disponibilité minimale

La disponibilité minimale doit être adaptée aux besoins de l'Employeur en tout temps.  
 La disponibilité minimale exigée des personnes salariées inscrites sur la liste de disponibilité est la suivante :

- Deux (2) jours par semaine pour les quarts de travail jour-soir, jour-nuit ou soir-nuit, incluant une (1) fin de semaine sur deux (2).
- OU
- Trois (3) jours par semaine pour les quarts de travail de jour ou de soir ou de nuit, incluant une (1) fin de semaine sur deux (2).

### JE DÉSIRE M'INSCRIRE ET JE SUIS PRÉQUALIFIÉ POUR LE OU LES TITRE(S) D'EMPLOI SUIVANT(S) :


### QUARTS DE TRAVAIL

Veillez cocher les quarts de travail où vous pouvez travailler. Prendre note que plusieurs de nos services sont offerts 24/7 nécessitant la présence de personnel **jour / soir / nuit**. Si vous cochez 1 seul quart (ex : jour seulement), vous diminuez vos possibilités d'avoir des remplacements. **Vous devez être disponible une fin de semaine sur deux.**

Période de paie	Semaine 1							Semaine 2						
	D	L	M	M	J\$	V	S	D	L	M	M	J	V	S
NUIT														
JOUR														
SOIR														

Je suis disponible      jours de travail par semaine jusqu'à concurrence de      jours de travail par période de paie.

Je suis disponible une fin de semaine sur deux, peu importe laquelle

Je suis disponible une fin de semaine fixe et je l'ai clairement précisé dans le tableau ci-haut

Je suis intéressé(e) à travailler sur des quarts de 12 heures OUI NON

Date de demande d'entrée en vigueur de ces disponibilités :

**NOTE TRÈS IMPORTANTE :** La modification de disponibilité devient effective à compter de la quinzième (15) journée suivant sa signification par écrit (article 7.08 de la convention collective SEE du CHU de Québec).

### Informations additionnelles et commentaires, s'il y a lieu

Signature de l'employé :	Date :

### SECTION RÉSERVÉE À L'EMPLOYEUR

Inscription	Modification	Si refusée, motifs ou commentaires:
Signature autorisée :	Date :	